

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-442493

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

5626

Société :

RAM

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom :

DR HMI MASSAN

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

379,58

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Mohamed MESBAHI
Gynécologue - Accoucheur
93, Bd Al Massira Al Khadra
CASABLANCA

Date de consultation :

28 SEPT 2019

Nom et prénom du malade :

DR HMI CHAIMAA

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

affection gyneco

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

DR HMI

Le : 15 OCT. 2019

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed Mesbahi

GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUR
SPECIALISTE

Titulaire des C.E.S.
d'Obstétrique et de Gynécologie de la
Faculté de Médecine de Bordeaux
Ancien Maître Assistant à la Faculté de
Médecine et au C.H.U. Averroes
de Casablanca

Chirurgie Gynécologique - Stérilité
Colioscopie Opératoire - F.I.V.

93, Bd. Al Massira Al Khadra - Résidence SOROUR
1er Etage - CASABLANCA

Tél. : 05 22 98 62 62 - Fax : 05 22 98 64 64

Sur Rendez-vous

الدكتور محمد المصباحي

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد

خريج كلية الطب ببوردو
أستاذ مساعد سابقا بكلية الطب
والمركز الصحي الجامعي ابن رشد
بالدار البيضاء

الجراحة النسوية - العقم

93، شارع المسيرة الخضراء - إقامة السرور
الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 98 62 62 - فاكس : 05 22 98 64 64

بالموعد

Casablanca, le 28 SEPT 2019 في الدار البيضاء،

Mme DRIHMI Chaima

79,10 Carbosorb transit (S.V)

1 cp 3x1

PPC : 79,50 DH

79,50

PHARMACIE DE LA GRANDE
DR. GASSIR Abdelkader
99, Bd. La Grande Ceinture - Casa
Tél. : 022 60 57 84

Docteur Mohamed MESBAHI
Gynécologue - Accoucheur
93, Bd Al Massira Al Khadra
CASABLANCA
Tél: 05 22 98 62 62
Fax: 05 22 98 64 64